

Saint-Gratien, le 6 décembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Secrétaire d'Etat à l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, et le Secrétaire d'Etat aux transports, Dominique Bussereau, ont présenté, le mardi 4 décembre, un plan de réduction des nuisances sonores, autour des aéroports d'Ile de France. C'est le tout premier signe de la prise en compte par un gouvernement français des conséquences du bruit sur les populations survolées par le trafic aérien. L'ADVOCNAR, principale association de défense contre les nuisances aériennes en prend acte en constatant malheureusement que les mesures ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Qu'en est il des annonces faites :

- 1) « Le relèvement de l'altitude de survol des avions avant l'atterrissage de 300 mètres ». Ce point concernera d'abord Le Bourget en 2008 puis Orly et enfin Roissy CDG, en 2011.
- 2) « les descentes en profil continu » Lancement en 2008 pour Orly face à l'est. La mise en place à Roissy n'est pas précisée pour cette mesure qui est réclamée par l'ADVOCNAR depuis longtemps. Il y a même de quoi s'inquiéter puisque lors du Grenelle, la DGAC donnait un horizon à 2020 !
- 3) « L'augmentation de la TNSA (Taxe sur les Nuisances Sonores Aéroportuaires), taxe qui alimente un fonds destiné à l'insonorisation des habitations situées dans le Plan de Gêne Sonore ». C'était attendu.
- 4) « Des solutions technologiques pour réduire le bruit des avions ». Encore une fois il s'agit de recherches avec un objectif pour aboutir à horizon 2020. Puis viendra le temps de l'industrialisation, du renouvellement des flottes. Attendre 2050 pour recueillir les fruits ?

Ce plan intervient alors que les études se multiplient en Europe pour démontrer que les conséquences du bruit vont bien au-delà de la gêne ressentie. Comme la pollution liée au trafic aérien c'est un problème de santé publique.

Si l'on prend les deux premières mesures, qui seules concernent la réduction des nuisances sonores, elles n'apporteront un bénéfice à court terme que pour les populations survolées du Bourget et d'Orly et encore pas dans toutes les configurations. Elles n'apporteront rien à Roissy CDG où le trafic continuera à croître inexorablement.

L'ADVOCNAR dénonce un plan de l'illusion dans lequel le seul objectif est d'anesthésier les populations survolées de Roissy CDG par un effet d'annonces. L'objectif est de permettre la croissance sans contraintes du trafic sur Roissy CDG au mépris de la santé et du cadre de vie des millions de personnes victimes des nuisances.

L'ADVOCNAR demande pour Roissy CDG, de laisser entrer un peu de considération pour les riverains dans le modèle de développement « tout économique » du transport aérien, en décidant :

- L'arrêt des vols de nuits et l'instauration d'un couvre-feu de 8 heures
- La réduction des nuisances par un plafonnement strict et intangible des mouvements